

Le clin d'œil du lecteur

Roseaux sur fond d'Alpes bernoises photographiés hiés depuis La Ramée par Raoul Oberson, de Neuchâtel. D'autres images sur www.arcinfo.ch & www.journaldujura.ch

— Baromètre
conjuncturel
(échelle
de gauche)

— PIB% réel

Medium: L'Express

Datum: 2.3.2010

970

Artikel Publireportage Inserat

Source: enquête conjuncturelle de l'Institut de recherches KOF, 1

L'invité



ALFRED WITTEWER
Dr. in sc. biologiae,
responsable de domaine au Swiss
centre de formation pour le
développement durable de Bâle

Bonne et mauvaise herbe

Dès que les températures chaudes atteignent nos terres, la végétation refait surface et l'on se réjouit des premières fleurs au jardin!

Cependant, toute végétation printanière n'est pas souhaitée, en particulier le long des routes, des chemins et des places. Cette mauvaise herbe, comme on l'appelle, nous n'en voulons pas!

C'est pour garder des bordures de routes bien propres que les services d'entretien communaux s'engagent, mais leur travail est devenu de plus en plus difficile depuis que l'application d'herbicides a été interdite, en 1986.

Un entretien sans herbicides convient, mais il faut être un peu plus tolérant avec les plantes surgissant spontanément. Les bordures de

routroutes et les ilots ont pris des coulcouleurs ces dernières années car l'car la végétation spontanée n'est n'est plus éliminée partout, dans dans bon nombre de com.munnes.

Re Renoncer à l'utilisation d'herbicides a surtout des effets positifs sur la qualité de l'eau pota potable. En effet, ces produits sont lavés par la pluie et atteignent la nappe phréatique, d'où d'où vient notre alimentation en eau potable, alors qu'ils n'onn'ont absolument rien à y faire! Une Une eau de source propre et

pure fait partie des ressources essentielles de notre alimentation.

De surcroît, ce n'est pas que sur les routes publiques, les chemins et les places que l'utilisation d'herbicides est interdite, mais aussi sur les terrains privés, et ceci, bien peu le savent.

Par un récent sondage, nous avons défini qu'environ 50% des propriétaires de jardin ont déjà entendu parler des herbicides; mais cela ne signifie pas qu'ils renoncent pour

autant à leur utilisation. Bien souvent, le terme même d'herbicide n'est pas compris correctement: pas tout le monde sait qu'il s'agit de désherbants.

Bien que l'utilisateur privé ne diffuse pas de grandes quantités d'herbicides, il n'en résulte pas moins que leur utilisation n'est pas négligeable. Selon une estimation, environ 100 tonnes de substance active sont distribuées par les commerces en Suisse pour l'usage privé. Par conséquent, il

serait attendu que la vente des particuliers soit empêché en Suisse. Mais au vu des quantités mentionnées ci-dessus, on peut déduire que les fabricants, ni les commerçants ne sont parti d'une telle interdiction, l'in du gain lié à ces produits è trop important. Ainsi, pou l'instant, il n'est possible de sensibiliser la population à problème que par des appe la prudence et des éclairag sur ce thème.

Mieux vaut un peu plus tolérance dans le jardin et laisser la place à une natur spontanée que prendre le risque d'empoisonner l'eau potable. Si toutefois, la mauvaise herbe doit être supprimée, rien de tel que méthode mécanique, à la b vieille sarcleuse!

CeCe n'est pas que sur les routes publiques, les chemins et les plaplaces que l'utilisation d'herbicides est interdite, mais aussi sur les terrains privés, et ceci, bien peu le savent